

**PAIN EMBALLÉ CANADIEN
FORMULAIRE D'EXCLUSION DE L'ACTION COLLECTIVE EN ONTARIO**

Je souhaite m'exclure de l'action collective suivante en Ontario, qui inclut les membres de la classe résidant partout au Canada, sauf au Québec, alléguant que certains fabricants et détaillants ont participé à une conspiration illégale concernant les prix payés pour le pain emballé vendu au Canada entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2021 :

Marcy David et al. c. Les Compagnies Loblaw Limitée, et al., portant le numéro de dossier judiciaire CV-17-586063-00CP (Toronto).

Je comprends qu'en remplissant et en soumettant ce formulaire de manière à ce qu'il soit reçu avant la date limite d'exclusion :

- Je ne pourrai pas participer à l'action collective en Ontario et ne serai pas lié par un jugement ou un règlement dans cette action collective, ni bénéficier des avantages qui en découlent, y compris le règlement proposé entre Loblaw et Weston ; et
- Je devrai entamer ou poursuivre ma propre poursuite à mes propres frais si je souhaite faire valoir une revendication légale pour une prétendue conspiration liée au pain emballé vendu au Canada entre 2001 et 2021.

Nom légal complet:	
Adresse courriel:	Numéro de téléphone:
Adresse actuelle (incluant la ville, la province et le code postal) :	
Anciens noms, s'il y a lieu, au moment de mes achats de pain emballé entre 2001 et 2021 :	
Signature:	

Envoyez ce formulaire par la poste ou par courriel à Verita Global, l'administrateur du règlement désigné pour l'action collective en Ontario, à l'adresse ci-dessous, de manière à ce qu'il soit reçu au plus tard à minuit (heure du Pacifique) le 25 avril 2025 :

Administrateur du règlement du pain emballé en Ontario
a/s de Verita Global
C.P. 3355
London, ON N6A 4K3
Courriel : pain@veritaglobal.com